



Question concernant trop perçu de la caf

Par **fredo200**, le **01/04/2019** à **18:16**

Bonjour,

Voilà, je touche actuellement le RSA

C'est la 2eme fois que ma CAF se trompe de montant, 134 euros de difference en ma faveur

la 1ere fois je leur ai ecris, et j'ai du remboursé 50 euros/mois pandant X temps

en même temps ils se sont excusé et on promis de ne plus recommencer (erreur informatique d'apres eux)

Ensuite ils m'ont remis la somme exacte

Mais voilà qu'ils rcommencent 3 mois plustard , j'ecris à nouveau sur leur site et la ça fait 1 mois et demi qu'il ne m'on pas repondu

Donc du coup je suis tenté de garder la somme du trop perçu, ais je le droit ?

Qu'en pensez vous ?

Merci

Par **Visiteur**, le **01/04/2019** à **20:31**

Bonjour

Bloquez cette somme et relancez la CAF, car l'utiliser vous causera des soucis le jour où on vous réclamera cet argent.

Par **youris**, le **01/04/2019** à **20:34**

bonjour,

mettez la somme de côté et attendez, mais, selon le code civil, une somme indument perçue

doit être restituée, peu importe qui a commis l'erreur.

salutations

Par **fredo200**, le **02/04/2019** à **13:54**

Bonjour

merci pour vos réponses

Je vais y réfléchir